Newsletter # 52

CPTS PAYS D'OR

Novembre 2026



Mardi 24 novembre 2026 à 18h30 à la Salle du Conseil de la Mairie à **Tart-le-Haut**, la CPTS PAYS D'OR organise une soirée bilan de l'année 2026. Cet évènement sera l'occasion, à travers divers stands de présentation, de pouvoir s'informer, se documenter et échanger entre professionnels de santé sur les diverses actions mises en place par la CPTS au cours de cette année.

Des activités ludiques seront également proposées afin d'aborder la santé différemment, notamment avec l'utilisation de casques de réalité virtuelle.

Le buffet sera offert lors de cet évènement. Nous espérons vous voir nombreux pour partager ensemble ce moment de convivialité.



Atelier prévention santé

Un atelier prévention santé est proposé aux personnes de 60 ans et plus vivant à domicile. Le thème est **« Du stress en moins, des bienfaits en plus ».** Il est porté par le CLS du Val de Saône Vingeanne et financé par la CFPPA21. Il est donc **gratuit pour les bénéficiaires**. Il se déroulera sur plusieurs dates et aura lieu à **Auxonne**.
Cet atelier de prévention santé leur permettra de découvrir des **outils et des techniques pour mieux gérer le stress et favoriser leur bien-être au quotidien**.



<u>Jeudi 05 novembre de 12h30 à 14h00 :</u> webinaire organisé par OncoBFC en visioconférence sur le thème **« Cancer du pancréas en BFC : mieux connaitre pour mieux appréhender »**. Inscription gratuite mais obligatoire **<u>ICI</u>**.

Formation « Sensibilisation au handicap » pour les professionnels de la vie intime affective et sexuelle.
Cette formation est organisée par IntimAgir sur 2 jours, **le 12 novembre et le 15 décembre**.
Pour découvrir le programme complet et s'inscrire, c'est par **<u>ICI</u>**.

<u>Jeudi 05 novembre à partir de 19h00 :</u> le Réseau AJA BFC organise une soirée sur le thème **« Cancer Adolescents ou Jeunes Adultes : comment en parler, comment l'accompagner ? »**. Cet évènement aura lieu à Dijon à la salle Pompon.
Pour réserver votre place, c'est par **<u>ICI</u>**.

ZOOM SUR…
L'accès direct IDE et Mon Bilan Prévention

Il est désormais possible de prendre rendez-vous avec un infirmier sans passer au préalable par son médecin. On vous explique !

Pour simplifier votre parcours de soins et réduire les délais d'attente, la réglementation a évolué.

Les infirmiers diplômés d'État disposent désormais d'un accès direct pour de nombreuses consultations de premier recours. Vous pouvez consulter directement un infirmier pour :

- **Un bilan de prévention gratuit :** grâce au dispositif national **"Mon Bilan Prévention"**, vous pouvez faire le point sur votre santé et vos habitudes de vie (sommeil, alimentation, activité physique) aux âges clés de la vie (18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans). **Ce rendez-vous est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie**, sans aucune avance de frais.

- **Des vaccins et des dépistages :** votre infirmier peut vous prescrire et vous administrer la plupart des vaccins (grippe, rappels du calendrier vaccinal dès 11 ans) ou réaliser des tests rapides (angine, Covid-19, etc.).

- **Le soin des plaies :** en cas de blessure ou de plaie, l'infirmier gère le soin et prescrit directement les pansements adaptés.

- **Des examens rapides :** réalisation d'électrocardiogrammes (ECG) ou de mesures du souffle directement au cabinet.

Après chaque consultation en accès direct, l'infirmier inscrit un compte-rendu dans votre **Dossier Médical Partagé (Mon Espace Santé)** et informe votre médecin traitant. C'est un vrai travail d'équipe pour mieux vous protéger !

Agenda de novembre

02/11 : Sous-comité RRAPPS21 Santé sexuelle, Visioconférence, 14h00

03/11 : Sous-comité RRAPPS21 Nutrition, Visioconférence, 10h00

04/11 : Action de prévention vélosmoothie, EHPAD de Belleneuve, 14h15

05/11 : Sous-comité RRAPPS CPS et addicto, Visioconférence, 14h00

06/11 : Commission Santé Mentale, CPTS PAYS D'OR, 14h00

17/11 : Réunion de groupe Parcours diabète, Présentiel ou visioconférence, 20h00

18/11 : Action de prévention vélosmoothie, EHPAD Neuilly-Crimolois, 15h00

18/11 : Réunion du Bureau de la CPTS PAYS D'OR, Visioconférence, 20h00

24/11 : Soirée bilan de l'année 2026 de la CPTS PAYS D'OR, à partir de 18h30

Professionnels de santé, vous avez dès à présent l'opportunité de vous référencer sur **l'Annuaire d'Accessibilité** de Santé.fr et de renseigner le **formulaire dédié à l'accessibilité de votre cabinet** : afin de remplir ce questionnaire c'est par **ICI**.

Le formulaire est simple, composé de questions essentiellement fermées : son remplissage est rapide (10 minutes) et intuitif.

Un **atout** pour vous, professionnels de santé :

- **Éviter** les rendez-vous avec des patients que vous ne pourriez recevoir,
- **Faciliter** l'orientation de vos patients vers des confrères ou consœurs accessibles,
- **Identifier** les critères d'accessibilité auxquels votre cabinet répond déjà.

Une réponse concrète aux difficultés d'accès aux soins.

Les informations que vous renseignez permettront aux patients de :

- **Mieux accéder aux soins** et à la prévention,
- **Devenir acteurs** de leur santé.

Nous comptons sur votre engagement pour favoriser l'accès aux soins pour tous.



La campagne de vaccination anti-grippale 2026-2027

Dès le 13 octobre 2026, la **vaccination antigrippale** a débuté partout en France.

Elle est recommandée chaque année pour les **personnes âgées de 65 ans et plus mais également pour les personnes à risque de forme sévère ou compliquée** (femmes enceintes, personnes de plus de 65 ans et enfants de plus de 6 mois atteintes de certaines affections chroniques, personnes obèses, personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ou dans un établissement médico-social d'hébergement, personnes vivant dans l'entourage d'un nourrisson de moins de 6 mois présentant un risque de grippe grave ou personnes vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée). La vaccination contre la grippe peut être également proposée aux **enfants sans comorbidité** (sans problème de santé chronique) **âgés de 2 à 17 ans révolus**. La vaccination des professionnels de santé et des professionnels en contact de personnes à risque de forme grave constitue également un enjeu majeur de prévention.

La vaccination est **prise en charge à 100%** par l'Assurance Maladie pour les personnes concernées, sur présentation du bon de prise en charge ainsi que de la carte vitale.